

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 29 E 30 DI GHJUGNU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

2023 /E3/041

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : état des lieux de la mise en accessibilité des établissements scolaires

Chère collègue, je vous remercie pour votre question,

Avant toute chose, je souhaite vous informer qu'en 2015 un diagnostic exhaustif de la situation des EPLE a été mené afin d'évaluer l'ensemble des travaux à réaliser.

Lors de cet état de lieux, il a été constaté que nos EPLE étaient partiellement accessibles, avec de fortes disparités selon les établissements.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée, voté en février 2016 par l'Assemblée de Corse, a retenu un scénario de programmation traitant en priorité les établissements recevant les effectifs les plus importants, répartis sur l'ensemble de la Corse et actuellement les moins performants en termes d'accessibilité.

L'objectif étant de « parvenir le plus rapidement possible à un meilleur niveau pour le plus grand nombre d'utilisateurs ».

Une répartition en trois périodes de trois ans a été retenue, la durée globale de l'Agenda étant fixée à 9 ans, compte tenu de l'importance du patrimoine et du coût des investissements.

L'estimation des travaux de mise en accessibilité votée dans la délibération de 2016 était de 7,740 M€ HT.

Les études de cinq des six établissements programmés sur la première période 2017-2019 ont été lancées entre 2017 et 2018 :

- Cité Scolaire Laetitia Bonaparte
- Cité Technique de Montesoru
- Cité Scolaire Fesch
- Cité Scolaire Pascal Paoli
- Lycée Jean-Paul de Rocca Serra.

Pour la Cité Scolaire Fesch, les travaux ont été lancés en juillet 2021 et sont actuellement quasiment terminés. Le retard considérable pris par ce chantier est dû à un délai de près de neuf mois pour la mise en place de l'ascenseur et aux difficultés liées au maintien en exploitation de l'établissement pendant les travaux.

Pour la Cité Scolaire Laetitia Bonaparte et la Cité Technique de Montesoru, les appels d'offres travaux ont été lancés en juin 2020 et août 2020.

Plusieurs lots ont été infructueux, ces procédures ont été longues et fastidieuses.

Le démarrage des travaux pour Montesoru a eu lieu le 5 juillet 2022.

Le démarrage des travaux pour la Cité Scolaire du Laetitia n'a pas encore été réalisé en raison de la modification nécessaire de l'implantation de l'ascenseur extérieur, suite aux réaménagements intérieurs du bâtiment internat intervenus depuis le projet initial de 2017. Un démarrage des travaux en septembre 2023 est envisagé, dans un premier temps pour le collège.

Le permis de construire pour le lycée Jean-Paul de Rocca Serra (Portivechju) a été accordé le 7 juillet 2022. L'appel d'offres pour les travaux est en cours de préparation et sera lancé avant fin 2023.

L'autorisation administrative pour concernant la Cité Scolaire Pasquale Paoli de Corti a été accordée le 2 mai 2022. Les travaux sont différés en raison de l'opération « internat d'excellence » en cours, afin d'intégrer cette opération dans le projet global de mise en accessibilité PMR.

Les difficultés rencontrées lors des premières opérations menées nous ont amenés à devoir changer de méthode pour garantir la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda dans les délais prévus.

Nous avons donc décidé de regrouper les 36 établissements restant à traiter par zone géographique (4 pour l'ensemble du territoire) afin de passer un seul marché de maîtrise d'œuvre par zone, suivi ensuite d'un seul marché de travaux par zone (séparé en lots techniques).

Après appel d'offres, les quatre marchés d'études ont été attribués au même groupement mieux-disant, et notifiés en décembre 2020.

Ainsi, malgré les difficultés rencontrées, la mise en accessibilité des EPLE poursuit son cours. L'objectif de 2025 fixé dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée devrait être atteint pour le démarrage des travaux.

À ringraziavi !